

CONFERENCE DU 11 Février 2010 « ENTREPRENEURIAT COOPERATIF »

16 étudiants présents (SupInfo, Rise, IEMN-IAE, École Centrale)

2 professeurs (SupInfo, École de Design)

3 intervenants (Marc Richard-Délégué Loire Atlantique et Maine et Loire de l'Union Régionale Ouest SCOP, Francis GUILLOUT-SCOP Synecdoc, Serge BOUREAU-SCOP Macoretz)

1 élu du Conseil général 44 (Philippe GROSVALET Vice-président du Conseil général, en charge de l'économie et de l'emploi)

17h45

Ouverture de la séance par Philippe GROSVALET –Vice-président du Conseil général 44, en charge de l'économie et de l'emploi.

Les enjeux de la coopération, de l'entrepreneuriat social... «Entreprendre autrement »

L'engagement du CG 44 dans la politique de soutien aux initiatives économiques, sociales et solidaires.

L'intérêt pour la collectivité de sensibiliser les jeunes étudiants à un format entrepreneurial alliant un engagement citoyen, éthique et une recherche de profit, de rentabilité économique. Puis lancement du Prix de l'initiative coopérative (3^{ème} édition), programme de sensibilisation à l'entrepreneuriat coopératif et soutien à la création sous forme de SCOP, pour les étudiants.

18h

Présentation du statut coopératif, par Marc RICHARD de l'Union Régionale des SCOP (sociétés coopératives et participatives).

Le projet coopératif, la gouvernance, le sens de l'entrepreneuriat, la position du leader dirigeant, la répartition des résultats...

Un minimum de 65% des droits de vote détenus par les salariés-associés, un minimum de 51% du capital détenus par les salariés-associés de la SCOP (ouverture possible aux actionnaires extérieurs).

Quelques chiffres sur les SCOP :

Entreprises en moyenne de 20 salariés, la plus grande embauche 1200 salariés ;

En France, 1950 entreprises (dont 160 en Pays de la Loire), représentant 40 000 salariés (dont 3 400 en Pays de la Loire), pour 3.8 millions de chiffre d'affaires au niveau national.

18h40

Prise de parole de Serge BOUREAU, dirigeant de MACORETZ, Saint-Père en Retz.

Activités : Construction maison en briques, ossatures bois et activité d'agencement.

120 salariés, crée il y a 25 ans, et en moyenne 5 emplois supplémentaires par an depuis sa création.

Choix : pas de sociétariat obligatoire, pourtant 80% des salariés sont associés, pas de capital extérieur.

Serge Boureau (SB):

«Pour moi le format SCOP permet de réussir et gagner de l'argent tout en respectant ses convictions »

«Pour que cela fonctionne il est nécessaire d'animer une dynamique au sein de notre société, cela passe par la formation coopérative »

Chez Macoretz, les métiers sont en mutations permanente, nous sommes en croissance, nous subissons très peu de turn-over.

Les ambassadeurs de notre société sont les sociétaires en place »

« Chaque sociétaire laisse 5% de sa rémunération annuelle au capital de l'entreprise, c'est écrit dans les statuts, nous avons des réserves impartageables, chaque personne qui sort de l'entreprise récupère son apport initial sans revalorisation de ce dernier »

Témoignage de Francis GUILLOUT, dirigeant de SYNECDOC, Couëron
Service, conseil en informatique pour les entreprises, peu d'investissement au démarrage
Transformation en Scop il y a 18 mois, 3 associés au départ, aujourd'hui 4 salariés-associés.
Francis Guillout (FG):

«L'avantage se situe dans le partage de compétences, de savoir-faire ; cela évite l'isolement, et permet la complémentarité ».

« Entre une entreprise classique et une SCOP, il existe une différence de philosophie, d'idéologie »

Les questions de la salle :

1) *« J'ai l'impression qu'on doit avoir beaucoup d'expérience pour monter une SCOP, qu'il faut être un bon professionnel »*

FG : « c'est une question d'implication, d'engagement, il n'y a pas d'âge, ni de nombre d'années d'expérience exigées. »

Marc Richard (MR) : « le partage de compétences est un plus également, c'est plus facile que de se lancer tout seul »

2) *« Les salariés élisent le gérant, qu'est ce qui peut les empêcher de se retourner contre le gérant ? Lorsque l'on est sur un domaine innovant, comment se met-on à l'abri de cela ?*

FG : « Dans une SCOP les salariés agissent en complémentarité pour un même objectif, pas d'intérêt à se monter les uns contre les autres »

SB : « même si la notion de leader est importante, la démocratie participative (1 Homme=1 voix), ainsi que la participation au capital, permet à chaque salarié-associé d'être investit dans un projet collectif. »

Macoretz possède une charte du sociétaire (téléchargeable sur le site :

<http://www.macoretz.com/presentation.php>) indiquant les grandes lignes de fonctionnement de l'entreprise ; on y trouve ainsi des principes tels que :

« Nous avons organisé une forme de gestion par délégation dans l'entreprise dont la réussite à pour condition la confiance réciproque des sociétaires »

3) *Est-il vraiment intéressant pour une SCOP de grossir au risque de devenir minoritaire (fondateur) ? Rémunération au capital ?*

Oui pour développer les moyens de l'entreprise et ainsi créer de nouveaux emplois, mais cela suppose de partager un projet d'entreprise à moyen terme, grâce notamment chaque année à l'enjeu de répartition du résultat (privilégier l'entreprise, les salariés ou les associés...), les leaders devront convaincre d'abord en interne leur collègue associé du projet de développement avant les financeurs (construction d'un argumentaire efficace...

La rémunération du capital social des associés est bien sur possible jusqu'à 33 %, en moyenne 15 % dans les Scop en France.

4) *Question d'un étudiant de l'École centrale :*

« Quelle est la répartition des secteur SCOP »

MR : 40% dans le bâtiment, 20% dans l'industrie et 40% dans les services.

Fin de la séance à 19h40